



Street Youth Legal Service: Un programme offert par Justice for Children and Youth Toronto, Ontario

TYPE DE PROGRAMME : services de soutien juridique

Les jeunes de la rue sont définis comme étant des jeunes sans abri, vivant dans des conditions de logement instables, ou à risque de devenir sans-abri. Les rapports des médias sur les jeunes itinérants les décrivent souvent comme des adolescents mécontents des rigueurs et de la discipline de leur foyer et de l'école, et qui sont attirés par la liberté, l'exaltation et l'indépendance des rues des centres-villes. La réalité est bien sûr toute autre. Bien que certains jeunes de la rue quittent leur foyer de leur propre chef (par exemple à cause de conflits non résolus avec leurs parents, de démêlés avec la loi, d'un abandon scolaire ou de la recherche d'un emploi), la recherche sur les jeunes de la rue au Canada et ailleurs a démontré que les facteurs clés qui forçaient les jeunes gens à quitter leur foyer incluaient la violence physique, sexuelle et/ou l'abus émotionnel, ainsi qu'un parentage inadéquat, la fragmentation de la famille et des problèmes d'abus d'alcool et d'autres drogues (Read et collab., 1993; Smart, 1993; Janus et collab., 1995; Gaetz & O'Grady, 2002).

Un nombre d'autres mesures semble indiquer que la dysfonction et l'instabilité familiale sont des facteurs importants. Lors d'une évaluation des besoins des jeunes de la rue de Toronto, 42,6 % des jeunes ont signalé avoir été soit en placement familial ou dans un foyer de l'enfance (Gaetz, 2002). Le décès d'un parent était aussi un facteur contributif, avec 11,8 % des jeunes déclarant que l'un de leurs parents était décédé, et 3,4 % déclarant que leurs deux parents étaient décédés.

Pour beaucoup de jeunes gens, le processus de l'affirmation de leur identité sexuelle entraîne un rejet par la famille, les amis ou la communauté, dans quel cas il est difficile de rester à la maison et dans certains cas, impossible. Un corps de recherche suggère que les jeunes de la rue ont plus de chance d'être lesbiennes, gays, bisexuels ou transsexuels (20 à 40 %) que le reste de la population (10 %) (Cochran et collab., 2002; Gattis, 2009; Abramovich, 2013).

L'itinérance chez les jeunes est un problème croissant à Toronto, tout comme dans le reste du Canada. Les données les plus récentes de la ville de Toronto rapportent qu'environ 5 020 jeunes ont besoin d'un refuge chaque année (Ville de Toronto, 2008). Ces chiffres n'incluent pas les jeunes en dehors du système des refuges qui sont malgré tout des sans-abri, tels que ceux qui dorment sur les divans des amis ou de la famille («couch-surf») et ceux qui vivent «à la dure» dans la rue.

MESSAGES CLÉS

- ACCÈS À LA JUSTICE (OU ÉLIMINATION DES OBSTACLES EMPÊCHANT L'ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE) POUR LES JEUNES SANS-ABRI ET À RISQUE
- S'OCCUPER DES PROBLÈMES SYSTÉMIQUES AUXQUELS FONT FACE LA POPULATION ITINÉRANTE ET À RISQUE GRÂCE À LA RECHERCHE, LA RÉFORME LÉGALE ET POLITIQUE, ET LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
- RENFORCER LES APTITUDES DE L'AVOCAT DE SERVICE ET DE JFCY À ADMINISTRER ET À S'OCCUPER D'UNE VASTE VARIÉTÉ DE PROBLÈMES JURIDIQUES
- FOURNIR AUX JEUNES DE LA RUE ET AU PERSONNEL DES AGENCES QUI LES DESSERVENT DES RENSEIGNEMENTS ET DES CONNAISSANCES LES AIDANT À FRANCHIR LES BARRIÈRES JURIDIQUES
- RASSEMBLER LES DONNÉES ET LES INDICATEURS



Les jeunes sans-abri sont aussi des victimes

Les jeunes sans-abri doivent affronter une variété de défis; on les a poussés vers l'indépendance sans le soutien ni la préparation nécessaires, ils manquent de ressources, et ont peu ou aucun accès à des emplois, des refuges ou des endroits publics. Ils n'ont plus la sécurité de leur personne et de leurs biens qu'un foyer procure, et leur vie très publique les rend bien plus vulnérables aux agressions et au vol de leurs biens personnels. Ils se retrouvent souvent dans des situations où ils sont forcés de devenir plus agressifs et violents pour trouver l'argent nécessaire à leur survie et pour répondre aux besoins immédiats de nourriture et d'hébergement. Par rapport aux jeunes qui sont logés, les jeunes de la rue ont beaucoup plus de chances d'être victime d'un crime que d'en commettre un. Vingt-cinq pour cent des Canadiens sont victimes de crimes chaque année, et comparativement, des chercheurs de York ont découvert que 81,9 % des jeunes de la rue avaient été victimisés l'année précédente, 79,4 % des jeunes de la rue avaient rapporté un crime ou plus, et 31,9 % avaient déclaré avoir été victimes d'agression sexuelle. Les jeunes femmes sans-abri semblaient être particulièrement vulnérables aux crimes (Gaetz, 2002).

Malgré ces chiffres, la réaction à l'itinérance a été de criminaliser les jeunes par la création de lois qui les empêchent de gagner de l'argent dans les rues, plutôt que de les aider à résoudre les problèmes qui les mènent à l'itinérance, ou qui les y conservent. Par exemple, en Ontario, la présence accrue des jeunes sans-abri a incité les politiciens municipaux à demander à la police de sévir sur les jeunes de la rue et a entraîné la création de la Loi sur la sécurité dans les rues (2000), ce qui a rendu le «squeegeeing» et la «mendicité agressive» illégaux en Ontario.

Pour réduire et prévenir le nombre de jeunes gens forcés de survivre dans la rue, nous devons nous poser cette question : jusqu'à quel point pouvons-nous considérer des comportements criminels et délinquants chez les jeunes de la rue s'ils ont été motivés par les besoins immédiats pour survivre et défendre leur sécurité personnelle et celle des leurs? Les jeunes de la rue n'ont ni l'expérience ni les connaissances nécessaires pour gérer leurs vies efficacement, il va donc sans dire qu'ils ne sont pas capables de s'y retrouver dans un système judiciaire complexe. Ils ont besoin d'aide pour de nombreux aspects de leur vie, y compris en ce qui concerne les enjeux juridiques qu'ils doivent affronter en raison de leur itinérance.

Bien qu'une poignée d'organismes offre de l'aide juridique gratuite, y compris Aide juridique Ontario, Pro Bono Law Ontario et le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, aucune organisation aide spécifiquement les jeunes

de la rue. Par exemple, l'intervenant provincial en faveur des enfants travaille spécifiquement avec les 43 % des enfants qui sont impliqués dans l'aide à l'enfance; cependant, cela exclut un autre 57 % des jeunes qui ont besoin d'aide juridique. L'Aide juridique Ontario ne s'occupe que de certaines offenses, et les gens inculpés d'offenses criminelles légères ne sont pas représentés au tribunal.

Aide aux jeunes sans-abri

Justice for Children and Youth (JFCY) est une clinique d'Aide juridique Ontario et le bras de commande de la Canadian Foundation for Children, Youth and the Law. La clinique apporte une représentation juridique aux jeunes Ontariens de moins de 17 ans dans les domaines de la protection de la jeunesse, du maintien du salaire, du droit criminel, familial et constitutionnel, des droits de la personne, de l'éducation et de la santé. Bien que JFCY travaille avec des jeunes aux prises avec des problèmes juridiques, il n'existe aucun service qui répondrait aux besoins uniques des jeunes qui vivent dans la rue. En 2000, JFCY a lancé les «Street Youth Legal Services» en fournissant des conseils juridiques aux jeunes visitant les centres de jour au centre-ville de Toronto. Pour compléter les services, JFCY a mis en place une évaluation des besoins auprès des jeunes sans-abri, leur demandant dans quel secteur juridique ils auraient besoin d'assistance. Les chercheurs ont trouvé que les jeunes de la rue font face à un nombre de problèmes légaux et juridiques reliés au logement, à l'emploi, aux droits de la famille, et à l'immigration. Cette vaste gamme de problèmes légaux et judiciaires pèse lourd dans la vie des jeunes sans-abri qui, pour les jeunes sans expérience, sans argent et marginaux qu'ils sont, sont souvent incapables d'intervenir adéquatement pour défendre leurs droits. Les chercheurs ont identifié un nombre de défis qui empêchent les jeunes gens d'obtenir l'aide dont ils ont besoin, y compris des obstacles complexes, un manque de ressources financières, l'isolement social et la méfiance. L'évaluation des besoins est à la base de la mise sur pied d'un nouveau programme JFCY pour les jeunes gens de la rue qui avaient besoin d'aide avec une variété de problèmes légaux afin d'éviter ou de sortir de l'itinérance.

SYLS apporte des conseils juridiques, de la représentation, des références et de l'éducation aux jeunes de la rue de 16 à 24 ans grâce à des ateliers et des consultations individuelles. Le projet procure des renseignements légaux et dessert directement les jeunes de la rue dans les centres de jour et les refuges où les jeunes s'assemblent pour accéder à d'autres services, tels que les soins de santé, les repas, l'aide à l'emploi et des conseils. De surcroît, SYLS offre de l'aide juridique au nom de la population des jeunes de la rue et est engagé dans le développement communautaire, la recherche et les activités de réformes politiques et légales afin d'exercer une influence sur les changements systémiques.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

SYLS est un programme en quatre parties qui incorpore les conseils individuels et la représentation, l'éducation, le développement communautaire, et qui s'occupe des changements systémiques suivant les formats suivants :

Défense individuelle

L'avocat de SYLS apporte des conseils juridiques, des références ou une représentation continue auprès d'au moins 350 jeunes de la rue chaque année lors de séances hebdomadaires improvisées ayant lieu à des agences partenaires.

Éducation

L'avocat de SYLS dirige environ un atelier éducatif par semaine dans un refuge ou une autre agence desservant les jeunes sans-abri. En plus de travailler avec les jeunes eux-mêmes, SYLS fournit des ateliers de formation et du matériel au personnel des agences aux refuges, centres de jour et autres agences d'aide aux jeunes de la rue. L'avocat de SYLS organise aussi chaque année une journée de formation sur «les lois de la rue» à l'intention du personnel des agences desservant les jeunes sans-abri. Ce jour de formation comprend des renseignements légaux pertinents pour les jeunes sans-abri, y compris des conférences et des outils d'apprentissage centrés sur certains problèmes. Le programme de formation est accompagné d'un classeur de ressources et chaque participant obtient un certificat de «défenseur de jeune de la rue». Chaque année, environ 50 travailleurs auprès des jeunes assistent à l'atelier. De plus, cette année, un forum de groupes de réflexion centré sur les questions systémiques des jeunes sans-abri a été tenu pour mettre en lumière la recherche, la litige et des projets de défense destinés à réduire l'itinérance

Développement communautaire

SYLS est présentement actif dans des projets de développement communautaire reliés à la résolution des changements systémiques, y compris une participation aux groupes d'intervention communautaire, la direction de séances de rétroaction sur les recherches en cours, et une contribution aux projets menés par des jeunes et des membres de la communauté. Les exemples comprennent l'assistance à un groupe de jeunes auparavant de la rue avec des conseils juridiques sur la façon d'incorporer leur groupe «Fresh Collective» à titre d'organisme à but non lucratif, explorant l'expérience des jeunes lorsqu'ils interagissent avec la police.

Traitement de la question des changements systémiques

SYLS participe à des activités qui sont centrées sur la prévention de l'itinérance en abordant les problèmes systémiques qui contribuent à l'itinérance chez les jeunes. Par exemple, dans le passé, ils ont défié la *Loi sur la sécurité dans les rues*, qui criminalise la mendicité et crée des obstacles pour quitter la rue. La clinique défend souvent des jeunes gens qui ne peuvent pas vivre chez eux mais ne sont pas admissibles pour une intervention de la Société de l'aide à l'enfance.

SYLS répond aux besoins des jeunes de la rue qui ont pu vivre une ou plusieurs de ces situations :

- Ils ont pu quitter leur foyer précipitamment, sans leurs biens, y compris leur carte d'identité, et sont dans l'impossibilité de récupérer des documents et matériaux essentiels.
- Ils peuvent avoir besoin d'aide juridique pour obtenir et conserver un logement, par exemple des conseils sur les devoirs et responsabilités des locataires dans le cas d'une expulsion potentielle.
- Ils peuvent avoir besoin d'aide pour obtenir de l'argent pour assurer leur subsistance, par exemple de l'aide juridique pour surmonter un prêt d'études ou des refus à l'aide sociale; de l'aide légale pour obtenir une pension alimentaire d'un parent, ou la pension alimentaire pour enfant d'un conjoint, ou une pension alimentaire pour conjoint/enfant versée par un partenaire antérieur.

- Ils peuvent avoir besoin d'aide juridique pour sortir de prison ou pour éviter la prison.
- Ils peuvent avoir besoin d'aide pour obtenir de l'aide médicale pour résoudre des problèmes de santé mentale.
- Ils peuvent avoir besoin de conseils juridiques et d'options pour surmonter des dommages passés (tels qu'une histoire de violence pendant l'enfance ou des agressions plus récentes, y compris des agressions sexuelles et domestiques).
- Ils peuvent lutter contre des problèmes de droit de la famille issus de leur implication dans le système d'aide à l'enfance, soit en tant qu'enfants, soit en tant que jeunes parents.
- Un nombre croissant de jeunes sans-abri impliqués dans le «système des refuges» sont des réfugiés et des immigrants devant faire face à des problèmes et enjeux résultants de leur établissement au pays.

Ateliers

SYLS anime régulièrement des ateliers sur une variété de sujets incluant sans s'y limiter :

Comment obtenir de l'aide juridique

- Ce que vous pouvez faire pour obtenir de l'aide juridique
- Comment conserver les preuves

Quitter le foyer

- Avez-vous le droit de pénétrer dans la maison de vos parents après qu'ils vous en aient chassé?
- Avez-vous le droit d'accéder à vos biens?
- Qui peut faire une demande de pension alimentaire pour enfant?

Police

- Quand la police peut-elle exercer ses pouvoirs de contrôle et fouille? Que peut-elle demander aux jeunes? Quels sont les droits des jeunes?
- En quoi la police est-elle différente des agents de sécurité et des gendarmes spéciaux?

Criminalité

- Que se passe-t-il quand une jeune personne est accusée ou reçoit une contravention?
- Que peuvent faire les jeunes s'il font l'objet d'un mandat d'arrêt?
- Détails sur les offenses provinciales telles que «Squeegeeing», la mendicité et l'intrusion.

Dossier judiciaire

- Comment les jeunes peuvent-ils obtenir des casiers d'adolescent, criminels et judiciaires?
- Comment ces casiers peuvent-ils affecter les jeunes et que peuvent-ils y faire?

Logement

- Quels sont les règlements des refuges?
- Que peut-on faire si le propriétaire ne répare pas le logement, saisit vos affaires, ou vous met à la porte.

Emploi

- Règlements au sujet des vacances et des heures supplémentaires, combien vous devriez être payé, vos droits quand vous êtes renvoyé ou les paiements refusés.

Assistance

- Admissibilité à Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Famille

- Droits concernant la garde et le soutien, et responsabilités quant à vos parents, votre enfant, votre partenaire et la SAE.

Immigration

- Loi sur l'immigration au Canada en provenance d'autres pays.
- Droits des personnes dans des situations d'immigration.

PREUVES D'EFFICACITÉ

JFCY mesure les résultats en conservant une base de données sur toutes les consultations juridiques, les acheminements et les services brefs, accompagnées de remarques détaillées sur toutes les questions légales et les résultats de chaque consultation. Grâce à la rétroaction sur les cas individuels et les résolutions réussies de problèmes légaux à niveaux multiples, JFCY peut montrer les réussites du programme SYLS.

En 2011 et 2012, SYLS a desservi 413 jeunes. De plus, SYLS a animé 62 ateliers pour 876 personnes. Les trois résultats clés qui sont favorisés par les travaux de SYLS et qui se rapportent à la réduction des facteurs de risque d'itinérance sont : la résolution des questions de justice criminelle, l'obtention et la conservation du logement, et l'obtention d'un revenu.

Résolution des questions de justice criminelle

Un exemple de résolution d'une question de justice criminelle par SYLS est la décision de s'impliquer dans le système de justice criminelle, le résultat final étant que le jeune évite la prison.

- **34** jeunes ont résolu une question de justice criminelle dont :
 - o **9** ont vu leurs accusations retirées avant la date du procès;
 - o **7** yont été acheminés vers des services de santé mentale;
 - o **5** qui ont été acheminés ailleurs (par ex. vers un programme de prévention, un programme de sensibilisation aux drogues, des services de bénévolat);
 - o **8** ont plaidé coupable et ont été libérés;
 - o **5** ont vu leurs accusations retirées lors du procès (après avoir participé au programme spécifié).

Obtention et conservation du logement

Les jeunes reçoivent de l'aide pour l'obtention et la conservation d'un logement grâce à des consultations juridiques sur les droits au logement, tel qu'une expulsion illégale, les devoirs et responsabilités d'un locataire et du propriétaire, ou une recommandation auprès d'une clinique légale pour assurer une représentation en cas d'expulsion.

- **23** jeunes ont conservé leur logement plutôt que d'en être expulsés à la suite de négociations directes avec l'avocat de SYLS.

Obtention d'un revenu

On apporte aux jeunes de la rue une aide légale pour qu'ils puissent surmonter les refus de prêts d'étudiants ou d'aide à l'enfance, et pour qu'ils puissent obtenir une pension alimentaire d'un parent, ou la pension alimentaire d'un conjoint ou d'un enfant versée par un partenaire antérieur.

- **6** jeunes ont reçu de l'assistance pour accéder à l'aide aux étudiants ou une autre assistance financière après une perte de soutien financier des suites d'un problème de citoyenneté ou de parrainage;
- **5** jeunes ont reçu de l'aide pour accéder à et obtenir une pension alimentaire d'un parent ou d'un conjoint;
- **7** jeunes ont résolu leurs problèmes de dettes;
- **5** jeunes ont reçu de l'aide pour obtenir des prêts d'étudiant;
- **14** jeunes ont reçu de l'aide pour obtenir une compensation;
- **3** jeunes ont reçu de l'aide pour négocier avec un propriétaire dans le but d'obtenir une compensation;
- **4** jeunes ont reçu de l'aide avec des testaments/des successions.



La perspective de l'utilisateur

Exemples de résultats pour des jeunes qui ont eu accès à SYLS

Un avocat SYLS a représenté une jeune femme qui avait des dettes non payées des suites d'une amende pour mendicité. L'année dernière, cette jeune femme vivait sous les ponts et mendiait de l'argent sur les routes. Elle a reçu plusieurs contraventions pour mendicité et intrusion, mais elle n'avait pas d'argent pour payer les amendes et ne savait pas non plus comment faire annuler les amendes, elle n'a donc pas répondu et s'est retrouvée avec des centaines de dollars de dette envers la ville.

Récemment logée, une agence de recouvrement lui a envoyé une facture de près de 1000 \$. Elle n'en croyait pas ses yeux, et comme elle suit en ce moment un programme professionnel grâce à l'assistance sociale, elle ne savait pas comment payer sa dette. Elle était inquiète à l'idée que cette dette pourrait la renvoyer à l'itinérance.

L'avocat de SYLS a aidé la jeune femme à déposer un appel à la peine d'amende fixe qui lui avait été imposée, et à réduire la contravention à un total de 80 \$.

L'avocat de SYLS a aidé une jeune femme à porter plainte à la police, décrivant la harcèlement dont elle avait été victime aux mains de ses parents. Les parents de la jeune femme téléphonaient sans arrêt au refuge où elle vivait, et le personnel s'était fait insulter par les parents quand la jeune femme avait indiqué qu'elle ne voulait plus aucun contact avec eux. La jeune femme était très nerveuse à l'idée de parler à la police en raison des interactions négatives qu'elle avait eu avec ses parents dans le passé. L'avocat a été en mesure de soutenir la jeune femme tout au long de la procédure de la plainte, lui donnant des conseils légaux quant à ses déclarations à la police, et lui indiquant quelles étaient ses options juridiques. La police a prévenu les parents que s'ils continuaient à appeler le refuge, ils seraient inculpés. À ce jour, l'avertissement a porté ses fruits et les parents ont cessé de harceler leur fille et le personnel du refuge.

L'avocat de SYLS donne souvent des conseils juridiques aux victimes ou aux témoins lors d'un procès criminel, et offre des options concernant les demandes faites auprès de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels. L'avocat de SYLS a représenté une femme de 16 ans nommée Chanel qui avait été agressée par sa mère et était maintenant la victime/un témoin dans l'affaire criminelle de sa mère. Après l'agression, elle a habité chez un voisin. Un ami de la famille a ensuite accepté que Chanel vive chez elle. L'avocat de SYLS a fourni à Chanel des conseils juridiques sur son statut de victime/témoin, lui a confié comment faire une demande de compensation de victime d'acte criminel, et a défendu Chanel pour garantir son indépendance financière vis-à-vis sa mère. Chanel avait été parrainée par sa mère pour qu'elle vienne au Canada et elle n'avait été au pays que depuis 6 mois. L'avocat de SYLS a instruit Chanel au sujet des problèmes de parrainage et a intercédé en sa faveur auprès d'Ontario au travail et du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. L'avocat de SYLS a aussi aidé Chanel à récupérer ses biens personnels chez sa mère, y compris sa carte d'identité, et a informé l'école que Chanel n'avait plus besoin d'un gardien et qu'elle souhaitait que ses dossiers scolaires restent privés et confidentiels vis-à-vis de sa mère. L'avocat de SYLS lui a aussi donné des conseils sur son statut d'immigration, sur ses droits et responsabilités financiers par le biais de l'assistance sociale, et l'a acheminée vers des soutiens sociaux et psychologiques à cause du traumatisme qu'elle était en train de subir.

Une jeune femme de 17 ans du sud de l'Ontario a été expulsée de la maison de son père après qu'elle lui ait appris qu'elle était lesbienne. Elle avait de la difficulté à trouver un logement, du soutien financier, et à continuer ses études. L'avocat de SYLS lui a donné des conseils juridiques sur ses options et avec l'aide de la clinique légale de la région l'a aidée à s'inscrire à l'assistance sociale, à bénéficier d'une pension alimentaire d'un parent, à s'inscrire à une nouvelle école (elle avait déménagé chez les grands-parents de sa partenaire) et à obtenir le soutien légal requis pour qu'elle récupère ses effets personnels chez son père. Elle écrit :

«Hey Joanna, désolée de ne pas t'avoir contactée plus tôt, j'ai été vraiment occupée ce mois dernier! Les choses ont finalement bougé et la grand-mère de ma partenaire me permet d'occuper tout le sous-sol de sa maison. J'ai été occupée à bouger les choses pour arranger l'espace. Je reçois aussi l'aide sociale maintenant :D Comme ça je peux payer un loyer à la grand-mère de ma partenaire et il me reste 260 \$ pour moi! Je me suis aussi inscrite à l'école et je viens de finir ma première journée! :D J'aime bien et tout à l'air de marcher finalement. J'ai toujours l'intention d'aller chercher des affaires à la maison de mon père mais je crois qu'un travailleur de la clinique légale de London va s'en occuper. Nous nous sommes rencontrées une fois et j'ai un autre rendez-vous avec elle demain. Alors je verrai ce qu'elle peut faire pour moi. Si ça ne marche pas, j'aimerais beaucoup si tu pouvais m'aider à contacter mon père et tout ça, pour que je récupère ma carte d'identité et mes affaires. Merci pour tout ce que tu as fait pour moi, tu m'as recommandée auprès des bonnes personnes et j'ai pu recevoir de l'aide financière dans les deux semaines. :D Je vais essayer de rester en contact avec toi pour savoir ce qui se passe! À bientôt Joanna :-).»

Comment les données sont utilisées pour renseigner la pratique

Les questions juridiques pour lesquelles les jeunes sans-abri ont besoin d'aide influencent directement le développement du programme SYLS. Les services sont créés pour correspondre aux besoins des jeunes qui y ont accès, selon qui frappe à la porte et selon les questions juridiques auxquelles ils font face. Des statistiques basées sur les domaines légaux touchés sont compilées et revues deux fois par an. Les sujets des séminaires sont basés sur les besoins et les priorités identifiés. Par exemple, un taux important d'entrées sur les agressions policières a donné lieu à des ateliers d'apprentissage et des projets de développement communautaires à ce sujet. Les lacunes sont aussi identifiées lorsque SYLS rencontre un manque d'options légales disponibles pour assister les jeunes, comme c'est le cas pour les jeunes de 16 à 17 ans qui sont maltraités par leurs parents mais qui sont dans l'impossibilité de bénéficier de la protection de la Société de l'aide à l'enfance. Dans de tels cas, il y a très peu d'options légales permettant aux jeunes d'établir une sécurité personnelle et financière. En identifiant les lacunes et les échecs au sein des systèmes courants tout en intercédant auprès des jeunes, on influence éventuellement le développement de changements aux systèmes afin de surmonter ces échecs.

RESSOURCES ET MODÈLE ORGANISATIONNEL

Recrutement

Avocat

L'avocat collabore avec des agences communautaires pour les jeunes et fournit des conseils sommaires et une représentation (6 heures par semaine + 1 heure de déplacement), des séances éducationnelles sur des questions juridiques pour les jeunes et les travailleurs auprès des jeunes (4 à 7 heures par semaine + 1 heure de déplacement), du développement communautaire (7 heures par semaine), participe au processus des admissions, prépare les documents des cas juridiques, se rend au tribunal (15 heures par semaine), et met au point les ressources éducationnelles et autres questions administratives, y compris l'expansion du projet et les collectes de fonds (2 à 3 heures par semaine).

SYLS utilise également le personnel de JFCY, y compris un assistant administratif partagé, un chef de bureau, et des étudiants.

Directeur de bureau

Le directeur de bureau est responsable des ressources humaines et des finances et travaille avec SYLS environ 2 à 3 heures par semaine.

Assistant administratif

L'assistant administratif est responsable de répondre au téléphone, de préparer les documents, d'aider à l'organisation des stages de formation, de la saisie des données et de l'accueil, de la communication et du courrier, et d'autres fonctions administratives (environ un jour par semaine).

Étudiants

Les étudiants travaillent avec l'avocat selon les besoins et la disponibilité des étudiants.

Subventions et ressources

SYLS opère actuellement grâce à une subvention de la Fondation du droit de l'Ontario qui verse une partie du salaire de l'avocat. La Foundation for Children, Youth and the Law fournit le reste des subventions. JFCY, agissant pour le compte de la Foundation for Children Youth and the Law, reçoit des subventions de l'Aide juridique Ontario pour des avocats qui pratiquent le droit de l'enfance. Aide juridique Ontario ne subventionne pas l'avocat de SYLS, de telle

sorte que des collectes de fonds externes et des demandes de subventions sont nécessaires. Lorsque SYLS ne recevait pas de subvention dans le passé, nous avons utilisé les réserves de la fondation pour payer le salaire de l'avocat afin de pouvoir fournir des services juridiques de base.

En outre, JFCY recueille des fonds pour SYLS lors d'un événement de récolte de fonds annuel.

Au cas où davantage de fonds seraient disponibles cette année, le programme SYLS aimerait mener une deuxième évaluation des besoins de la rue (Street Needs Assessment). JFCY aimerait utiliser ces évaluations mises à jour pour évaluer les activités de SYLS et les besoins et priorités des jeunes sans-abri, avec une attention particulière sur les questions se rapportant à la réduction des obstacles à la sécurité du logement et des finances.

Partenariats et collaboration

Avocats du secteur privé

Des avocats d'une variété de domaines juridiques, y compris de la défense criminelle et du droit familial et de l'immigration, se sont engagés à fournir aux jeunes de la rue recommandés par SYLS des consultations juridiques gratuites ou à offrir une représentation juridique à titre d'avocats retenus, le cas échéant. Ces avocats sont conscients de la vulnérabilité de leurs clients de la rue et acceptent de fournir des services appropriés aux besoins particuliers des jeunes. Par exemple, les avocats rencontreront un jeune dans un refuge ou un centre de jour, plutôt que de demander au jeune de se rendre au cabinet pour un rendez-vous.

Partenaires en études de recherche et projets de développement communautaire

Les partenaires en recherche et développement communautaire collaborent avec le programme de SYLS pour concrétiser les projets de recherche et de développement communautaire, y compris la réforme légale et politique traitant de la responsabilisation des jeunes de la rue, réduisant le nombre de fois où les jeunes sont sans abri, et empêchant les jeunes de le devenir. Les partenaires en recherches universitaires incluent l'Université York et l'Université de Guelph. Les partenaires communautaires comprennent Chez Toit et St. Stephen's Community House.

Interaction avec d'autres systèmes

Pour que le droit des pauvres soit efficace, il est important d'aider les clients, mais aussi de s'occuper des autres enjeux systémiques. En tant qu'avocat occasionnel offrant ses services dans un certain nombre d'agences, l'avocat de SYLS utilise activement les acheminements vers des services de logement, de santé mentale, d'éducation et personnels qui à son avis pourraient aider le client à faire le saut hors de l'itinérance.

Partenaires communautaires

Agences offrant des visites hebdomadaires

Les agences qui ont formé un partenariat avec SYLS en matière d'accueil hebdomadaire offrent des espaces de bureau dans leurs locaux pour que l'avocat de SYLS puisse occuper un

endroit privé où il peut offrir des consultations juridiques ou des informations aux jeunes, et utiliser un téléphone pour les services brefs. L'avocat de SYLS peut aussi aiguiller les jeunes auprès de professionnels de la santé et au personnel du programme. Le personnel de la direction s'associe également aux projets de défense des droits des jeunes de la rue. Les agences partenaires incluent actuellement Yonge Street Mission's Evergreen Centre for Street Youth, Queen West Community Health Centre, le YMCA de RGT et Native Child and Family Services Wood Street Drop-in.

endroit privé où il peut offrir des consultations juridiques ou des informations aux jeunes, et utiliser un téléphone pour les services brefs. L'avocat de SYLS peut aussi aiguiller les jeunes auprès de professionnels de la santé et au personnel du programme. Le personnel de la direction s'associe également aux projets de défense des droits des jeunes de la rue. Les agences partenaires incluent actuellement Yonge Street Mission's Evergreen Centre for Street Youth, Queen West Community Health Centre, le YMCA de RGT et Native Child and Family Services Wood Street Drop-in.

Refuges pour jeunes dans la région du Grand Toronto

Les refuges pour jeunes sont conscients du programme SYLS, et quand leur programmation le permet, ils travaillent avec l'avocat pour créer des ateliers sur les questions liées aux jeunes sans-abri dans une variété d'abris à différents moments. Par exemple, l'avocat de SYLS participe à Youth Without Shelter environ tous les deux mois et offre un atelier d'éducation juridique et des consultations individuelles aux résidents. Le programme SYLS offre aussi aux résidents du refuge et aux membres du personnel des conseils juridiques individuels, des événements éducationnels à plus grande échelle et des projets de développement communautaire.

Programmes de centre de jour et d'emploi pour jeunes sans-abri

En plus des visites hebdomadaires, l'avocat de SYLS se rend à une variété de centres de jour pour jeunes sans-abri et programmes d'emploi, collaborant à la programmation d'ateliers abordant des problèmes liés aux jeunes de la rue. De plus, le programme SYLS offre aux participants et aux membres du personnel l'occasion de recevoir des conseils juridiques, et les invite à participer à des événements éducationnels à plus grande échelle et à des projets de développement communautaire. Les programmes de centre de jour et d'emploi comprennent actuellement Yonge Street Mission's Evergreen Centre's Connecting Youth to Work Program, St. Christopher House Toronto Youth Jobs Corp Program et Supporting Our Youth Monday Night Drop-in.

MESSAGES CLÉS

★ ACCÈS À LA JUSTICE (OU ÉLIMINATION DES OBSTACLES EMPÊCHANT L'ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE) POUR LES JEUNES SANS-ABRI ET À RISQUE

SYLS ne se présente pas simplement à titre de représentant des jeunes en crise juridique, mais enseigne aussi les droits et les responsabilités juridiques, et travaille à renforcer les lois et les politiques qui empêchent l'itinérance ou appuient la transition des jeunes hors de l'itinérance. En s'occupant des questions juridiques et légales des jeunes de la rue (grâce à des défenses individuelles et à la procuration d'information), SYLS contribue à l'élimination des obstacles légaux qui forcent les jeunes à rester sans-abri, chômeurs et incapables d'aller dans d'autres centres où il y a une plus grande disponibilité de logements et d'emplois. SYLS y parvient :

- a) en offrant des services juridiques occasionnels réguliers et consistants dans les endroits fréquentés par les jeunes (centres de jour, parcs, refuges);
- b) en offrant une éducation et des services juridiques proactifs (expliquer quel problèmes juridiques existent au-delà des problèmes criminels, par exemple en ce qui concerne la famille ou les dettes) aux jeunes sans-abri et à risque; et
- c) en offrant des services, des conseils et des références immédiats et sans délai.

★ S'OCCUPER DES PROBLÈMES SYSTÉMIQUES AUXQUELS FONT FACE LA POPULATION ITINÉRANTE ET À RISQUE GRÂCE À LA RECHERCHE, LA RÉFORME LÉGALE ET POLITIQUE, ET LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

SYLS existe en dépit d'un système qui préfère la criminalisation au soutien. En plus de prévenir l'itinérance et d'y mettre fin en apportant de l'aide juridique à des clients individuels, SYLS possède un objectif plus vaste encore, soit de prévenir et mettre fin à l'itinérance au niveau du système. SYLS atteint ces objectifs en s'engageant dans le développement communautaire, la recherche et la défense des droits au nom de la population des jeunes de la rue. La recherche dans laquelle ils sont engagés a été utilisée en tant que source d'information pour le programme, mais plus encore, pour aborder les changements systémiques. Cela comprend préconiser en faveur de changements qui doivent être apportés aux lois et aux politiques qui contribuent à l'itinérance chez les jeunes. Par exemple, JFCY a fait la promotion de la révision des politiques concernant la conservation des dossiers détenus par les services du maintien de l'ordre, afin d'assurer que les jeunes sont traités équitablement et qu'elles étaient conformes à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, en particulier en ce qui a trait aux jeunes qui doivent surmonter des obstacles pour avoir accès à un emploi et à l'éducation.



RENFORCER LES APTITUDES DE L'AVOCAT DE SERVICE ET DE JFCY À ADMINISTRER ET À S'OCCUPER D'UNE VASTE VARIÉTÉ DE PROBLÈMES JURIDIQUES

En agissant en tant qu'agence centralisée au service des jeunes de la rue aux prises avec une gamme de problèmes juridiques, le programme SYLS donne à ces jeunes les moyens de résoudre les différents niveaux de leurs problèmes légaux et leur permet de trouver des solutions efficaces et durables. L'avocat de SYLS joue un rôle important dans l'élaboration des solutions aux problèmes criminels qui, à leur tour, offrent souvent des solutions à d'autres problèmes auxquels beaucoup de jeunes de la rue font face. Étant donné que le programme SYLS est un projet de Justice for Children and Youth, il bénéficie de l'expertise de la clinique en matière d'éducation et de droit familial, de logement pour les jeunes gens pauvres, et de soutiens en santé mentale.



FOURNIR AUX JEUNES DE LA RUE ET AU PERSONNEL DES AGENCES QUI LES DESSERVENT DES RENSEIGNEMENTS ET DES CONNAISSANCES LES AIDANT À FRANCHIR LES BARRIÈRES JURIDIQUES

Il est important d'apporter une éducation juridique à la fois aux jeunes de la rue et au personnel des agences desservant les jeunes, ainsi qu'aux autres défenseurs, y compris les avocats de l'aide juridique, afin de les aider à résoudre les problèmes et à défendre les différents enjeux auxquels cette population fait face. En éduquant les jeunes au sujet de la valeur de la loi, ils sont armés des connaissances nécessaires pour faire valoir leurs droits juridiques. Les ateliers réguliers de SYLS fournissent une éducation sur tous les problèmes des jeunes de la rue ainsi que des renseignements pratiques sur ce qu'il faut faire pour résoudre ces problèmes. De plus, SYLS offre des séances de formation incluant un forum de discussion d'un jour sur les questions juridiques qui concernent les jeunes de la rue.



RASSEMBLER LES DONNÉES ET LES INDICATEURS

SYLS a rassemblé des données sur une variété de résultats en se penchant sur la nature des questions juridiques qui se présentent aux jeunes, mais cependant il leur manquait un point de focalisation sur les conséquences tangibles de leur contact avec SYLS. Par exemple, ils ont rapporté que 42 % des jeunes avec lesquels ils ont travaillé avaient eu des démêlés avec la justice pénale. Ce que les données n'ont pas révélé cependant, c'est que parmi ces jeunes, 34 (30 %) avaient vu leurs problèmes juridiques résolus grâce à l'aide de SYLS. Si le problème n'avait pas été résolu et avait constitué un casier judiciaire, cela aurait probablement constitué un obstacle pour garantir un logement et un emploi. Parmi ces jeunes gens, 17 ont pu accéder à d'autres services sociaux afin de résoudre les problèmes qui les empêchaient d'obtenir un logement et un emploi.

Le revenu est un autre facteur contribuant à l'itinérance, et en 2011 et 2012, SYLS a aidé 44 jeunes à accéder à un type de revenu, dont des prêts aux étudiants, des emplois, des compensations et des initiatives d'aides sociales. En d'autres termes, sans ce service, 44 jeunes auraient eu encore moins d'argent, ce qui les aurait exposé à des risques supplémentaires concernant une variété de problèmes de logement et/ou juridiques.

En ayant identifié les résultats clés d'un service, ces derniers se rapportant à des facteurs de risque d'itinérance basés sur des données probantes, SYLS est maintenant en mesure d'exprimer plus vigoureusement l'impact potentiel qu'a ce service sur l'élimination de l'itinérance.

CONCLUSION

Lorsque les jeunes sont forcés de vivre dans la rue, ils font face à une gamme d'enjeux juridiques, légaux et personnels qui peuvent entraver davantage leur développement. Ils ont davantage de chances d'être les victimes d'un crime, et en même temps, reçoivent souvent une attention négative supplémentaire de la part de la police parce qu'ils sont jeunes et sans-abri. Ils rencontrent des difficultés à obtenir des avantages et à profiter de leurs droits. C'est pourquoi la grande majorité des jeunes de la rue ont besoin de soutiens juridiques. Malheureusement, il y a très peu de soutiens juridiques disponibles. Pour mettre fin à l'itinérance, nous devons faire tout notre possible pour aider les jeunes à abandonner la rue, y compris les soutenir quand ils font face à des défis.

À notre connaissance, le programme SYLS est unique au Canada. Il existe une possibilité très réelle d'adapter et de reproduire ce programme dans les autres communautés. Beaucoup des aspects de l'initiative SYLS, si ce n'est tous, pourraient être reproduits dans d'autres communautés canadiennes, modifiés selon les besoins locaux et les mécanismes d'aide juridique de la province.

Lors de la conférence annuelle de la American Bar Association en août 2011, on a suggéré que le programme devienne un modèle. Un programme en quatre parties comme SYLS, incorporant l'éducation, la défense en faveur d'un changement systémique, le développement communautaire et des conseils et une représentation individuelle, pourrait être intégré au sein de structures d'aide juridique existantes telles que les cliniques d'Aide juridique Ontario, ou les cliniques des facultés de droit partout au pays. Une autre solution serait de créer un programme tel que SYLS à partir d'un partenariat entre des avocats du secteur privé et les agences communautaires, avec un avocat en charge ou des services de coordination de défense des droits.

Les résultats de ce travail préventif pourrait s'étendre bien au-delà du programme et ont le potentiel d'avoir un grand impact dans les communautés partout au pays.

Références

- Abramovich, Alex (Ilona) (2013). No Fixed Address: Young, Queer, and the Restless in Gaetz et al., *Youth Homelessness in Canada: Implications for Policy and Practice* (Canadian Homelessness Research Network Press: Toronto).
- Ville de Toronto. Total Number of Unique Individuals Using the Shelter System 2000-2008. Accédé le 10 septembre 2012 <http://www.toronto.ca/housing/research-reports.htm#occupancy>
- Cochran BN, Stewart AJ, Ginzler JA, Cauce AM. Challenges faced by homeless sexual minorities: comparison of gay, lesbian, bisexual, and transgender homeless adolescents with their heterosexual counterparts. *Am.J.Public Health* 2002 May;92(5):773-7.
- Gaetz, S. (2002). Street Justice: Homeless Youth and Access to Justice. Accédé le 20 août 2012 <http://www.jfyc.org/PDFs/GaetzReportFinal.pdf>
- Gaetz, Stephen and Bill O'Grady (2002). Making Money - Exploring the Economy of Homeless Workers. *Work, Employment and Society* 16 (3).
- Gattis MN. Psychosocial Problems Associated With Homelessness in Sexual Minority Youths. *Journal of Human Behavior in the Social Environment* 2009;19(8):1066-94.
- Janus, M., Archambault, FX., Brown, SW., Welsh, LA. (1995) Physical Abuse in Canadian Runaway Adolescents. *Child Abuse and Neglect*, 19(4):433-47.
- Read, S., DeMatteo, D., Bock, B., et collab., (1993) HIV Prevalence in Toronto Street Youths. The Hospital for Sick Children, Toronto.
- Smart, R. (1993) Drifting and Doing Changes in Drug Use Among Toronto Street Youth Toronto: Addiction Research Foundation.

Coordonnées

SYLS - Justice for Children and Youth
Canadian Foundation for Children,
Youth and the Law
415, rue Yonge, Suite 1203
Toronto, ON M5B 2E7

Appel sans frais pour l'Ontario:

1-866-999-JFCY (5329)
Télec. 416-920-5855
C info@jfyc.org
W <http://jfyc.org/>